L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 22 MARS 1884

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSIONS de Mme MARIE T. SAULET,

Epouse Décédée de Joseph Paul Morges;

de Veuve François Saulet et de Marguerite Suzanne Saulet, épouse d'Henri Léon Hennequin.

No 10,432—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION C.

GRANDE VENTE

à Long Crédit

—DE—

Propriétés du Premier District,

Jolies, productives et centrales,

COMPRENANT

Des maisons de résidence et des magasins.

Emplacements de commerce populaires et sites propres à bâtir.

Des maisons de résidence choisies et des établissements convenables pour des exploitations commerciales et manufacturières, rues

CAMP, MAGAZINE, BARONNE, DRYADES, REMPARTS, ANNONCIATION, DELORD, EUPHROSINE, CALLIOPE, CLIO, ERATO, THALIE, GAIENNIE, LIBERTE, FRANKLIN, STE-THERESE ET ST-THOMAS.

En face de la PLACE où s'élève le Monument de "MARGARET," Près du Couvent de St-Siméon, et des résidences de Messieurs SLARK, JACKSON, MARKEY et CASEY, Du Nouveau Bassin, De l'église et des écoles St-Jean-Baptiste, Des marchés Dryades et Ste-Marie, Des moulins à coton de Maginnis et des Gares des chemins de fer Jackson et Mississippi.

Offrant des avantages pour l'occupation et comme placement d'argent plus profitable qu'en aucunes autres valeurs sur le marché.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 avril 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'encan, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, accordé le 6me jour du mois de février 1884, dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite et très désirable, à savoir:

1° **Deux certains terrains**, contigus l'un à l'autre, à l'arrière, situés dans l'ancien faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré No 73 borné par les rues Ste-Thérèse, St-Thalie, ci-devant Benjamin, Ste-Thérèse, St-Thomas et Tchoupitoulas, désigné par les Nos 1 et 2 sur le plan No 2, dressé par J. A. d'Hémécourt, député-voyer, en date du 4 novembre 1857, et paraphé ne varietur par Octave De Armas, notaire en cette ville, pour identification, suivant un acte passé pardevant lui le 19 février 1859. D'après le dit plan, les terrains en question sont comme suit, savoir:

Le terrain No 1 mesure 27 pieds 5 pouces de façade à la rue Thalie sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 56 pieds 10 pouces; ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations comprennent une maison de résidence, en bois, à un étage, désignée par les Nos 70 et 72 rue Thalie; elle est louée sans bail.

Le terrain No 2 mesure 27 pieds 9 pouces 3 lignes de façade rue Ste-Thérèse, sur une profondeur de 50 pieds 7 pouces et 2 lignes du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 50 pieds 5 pouces et une ligne du côté de la rue St-Thomas—la ligne de l'arrière plan mesure 27 pieds 5 pouces; étant la même propriété reconnue acquise par William Bragg à François Saulet, par acte passé pardevant Octave D. Armas, notaire en cette ville, le 23 septembre 1841; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, passages et privilèges qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie. Les améliorations comprennent une maison cottage-double en bois, à un étage, désigné par les Nos 13 et 15 de la rue Ste-Thérèse, louée sans bail.

2° **Deux certains terrains** situés dans ledit faubourg Saulet, Premier District de cette ville, carré No 99 borné par les rues St Thomas, Thalie, ci-devant Benjamin Annonciation et Melpomène, désignés sur le plan No 3, dressé par J. A. d'Hémécourt, en date du 4 novembre 1857, paraphé "ne varietur" par Octave De Armas, notaire en cette ville, pour identification, suivant acte passé pardevant lui, le 19 février 1859, comme les lots Nos 1 et 2. Lesdits terrains mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin sud-ouest des rues St Thomas et Thalie, étant la même propriété acquise par François Saulet par achat de John Green, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire le 24 septembre 1831. Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations sont désignées par les Nos 80, 82, 84 et 86 de la rue Thalie, et par le No 56 de la rue St Thomas. La maison est bien connue sous le nom de "Bally's Grocery." Les améliorations appartiennent au corps de logis.

3° **Cinq certains terrains** dans le Premier District de cette ville, carré No 10, borné par les rues St-Thomas, Thalie (ci-devant Benjamin), Annonciation et Erato (ci-devant Mélicerte), désignés sur le susdit plan comme les terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Le terrain No 1 forme le coin nord-est des rues Annonciation et Thalie; il mesure 27 pieds, 11 pouces, 1 ligne de façade rue Annonciation, 112 pieds, 9 pouces de profondeur de façade rue Thalie, 102 pieds, 3 pouces et 7 lignes de l'autre côté, 25 pieds, 10 pouces et 5 lignes sur la limite inférieure.

Les terrains Nos 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun, 27 pieds 6 pouces ou plus de façade rue Annonciation, 25 pieds 6 pouces au fond, sur une profondeur variant progressivement d'environ 10 pieds de la ligne séparant le terrain 2 du terrain 1, lequel mesure 102 pieds 3 pouces et 4 lignes à la ligne de division du terrain 5, le plus rapproché de la rue Erato, lequel mesure 61 pieds 2 pouces. Les dits terrains font partie d'un plus vaste morceau de terre désigné par les Nos 1, 2 et 3 du carré d'îlet 8 du plan primitif du faubourg Saulet, qui appartient à François Saulet comme suit: les terrains 1 et 2 par héritage de la succession de son père, Thomas Saulet, conformément à l'acte en partage entre lui et ses co-héritiers, passé pardevant Michel de Armas, notaire en cette ville, le 26 juillet 1823; et le terrain 3, par donation faite à lui François Saulet, le 10 novembre 1848, par la veuve Louis Foucher, par acte passé pardevant O. de Armas, notaire en cette ville.

Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte faisant partie.

Le terrain No 5 est amélioré d'un cottage double en bois, à un étage, désigné par les Nos 106 et 108 de la rue Annonciation, loué sans bail.

Les améliorations sur les terrains 1, 2, 3 et 4 appartiennent à la propriété louée sans bail.

Ils forment près de la moitié de l'entière façade rue Annonciation, entre Erato et Thalie. Ils sont près des résidences de Mme Slarks Jas T. Jackson, de l'école St-Siméon et du couvent des Sœurs de Charité, ainsi près des résidences nouvelles construites de MM. Casey et Mansion.

4° **Cinq certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 10, désigné sur le plan No 2 sus-mentionné de J. A. d'Hémécourt, borné par les rues Annonciation, Thalie, Erato et St Thomas, comme les terrains Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Le terrain No 10 forme le coin nord-ouest des rues Thalie et St Thomas. Les terrains Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun, 25 pieds 6 pouces de façade rue St Thomas, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds; et le terrain No 10 mesure 25 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue St Thomas, sur une profondeur, entre lignes parallèles, et une façade rue Thalie, de 102 pieds.

Les dits terrains étant formés d'un plus vaste morceau de terre, étant les terrains Nos 1, 2 et 3 du carré No 8 du premier plan du faubourg Saulet et acquis par François Saulet, par héritage et donation, comme il est dit plus haut.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Le terrain No 10 forme le coin nord-ouest des rues Thalie et St-Thomas. Ses améliorations comprennent une spacieuse maison de résidence à deux étages, en bois, à distance du trottoir, doubles galeries de façade, corridor au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, et environ huit chambres, citerne, etc., désigné par le No 54 de la rue St-Thomas. Les terrains 6, 7, 8 et 9 sont améliorés de deux maisons de résidence doubles en bois, à deux étages, galeries de façade doubles et environ six chambres de chaque côté, louées sans baux. Elle sont désignées par les Nos 46, 48, 50 et 52 rue St-Thomas, et aussi loués de la banquette.

5° **Seize certains terrains** situés en partie dans le faubourg Saulet et en partie dans le faubourg Delord, Premier District de cette ville, carré No 118, borné par les rues Annonciation, Gaiennie, ci-devant Barthélemy, Constance (ci-devant Saulet), et Erato, ci-devant Mélicerte, désignés sur le plan No 5 de J. A. d'Hémécourt, daté et paraphé comme les autres plans sus-mentionnés par les Nos 1 à 16, inclusivement.

Les terrains Nos de 1, 5 et 10 à 14, inclusivement, mesurent, chacun, entre lignes parallèles, 25 pieds 1 pouce et 3 1/2 lignes de façade rue Annonciation, sur une profondeur de 100 pieds. Les terrains Nos 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 25 pieds 1 pouce et 3 1/2 lignes de face rue Annonciation, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin nord-ouest des rues Erato et Annonciation; et le terrain 14 forme le coin sud-ouest des rues Gaiennie et Annonciation. Le terrain No 15 mesure 27 pieds 2 pouces 6 lignes de façade rue Gaiennie sur une profondeur de 125 pieds 8 1/2 pouces, entre lignes parallèles. Le terrain 16 mesure 27 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Erato sur une profondeur de 125 pieds 8 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

Lesdits terrains ont été formés par la subdivision des premiers terrains Nos 1, 2 et 3 du plan général du Faubourg Saulet, carré No 15, et les premiers terrains Nos 1, 2 et 3 du carré d'îlet No 10 du plan général du faubourg Delord.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

Le No 1 du carré d'îlet No 15 fut acquis par François Saulet par achat de B. Saulet, d'après un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 25me jour de mars 1824.

Le terrain No 2 du carré d'îlet No 15 par un acte en partage entre lui et ses co-héritiers, à la date du 26me jour de juillet 1823, passé pardevant Michel de Armas, alors notaire en cette ville. Le terrain No 3 du carré d'îlet No 15 et les terrains Nos 1, 2 et 3 du carré d'îlet No 10, acquis par François Saulet, par achat d'Antoine Foucher, Sr, par acte passé pardevant S. Feraud, ancien notaire en cette ville, le 20 avril 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Ils comprennent l'entière façade de la rue Annonciation, entre Gaiennie et Erato, comprenant les coins des rues Gaiennie et Erato, à un ilet au-dessus du moulin à coton de Maginnis, et à peu de distance du marché Ste-Marie. Ils seront vendus et subdivisés selon un plan de A. de Armas, député voyer de ville, daté de février 1884.

Les améliorations comprennent une rangée de sept maisons doubles en bois, à un étage, avec attic désignées par les Nos. 63, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79 et 81 de la rue Annonciation. Les trois terrains vacants sont désignés par les Nos 83, 85 et 87 rue Annonciation et sont occupés par J. Casey, comme un chantier d'ardoises. Le coin des rues Annonciation et Erato est désigné par le No 89 de la rue Annonciation, c'est une maison cottage en bois double à un étage, avec attic.

La propriété est occupée par divers locataires au mois sans bail.

6° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 140, compris entre les rues Thalie, ci-devant Este le, Magazine, Erato, ci-devant Mélicerte, et Constance. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2 du plan 6 de J. A. d'Hémécourt, daté et paraphé, comme ci-dessus indiqué. Ils sont contigus et mesurent chacun, entre lignes parallèles, 24 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les dits terrains, ensemble avec les terrains 3 et 4 ci-après décrits septièmement, forment les terrains 12 et 13 du carré d'îlet 18 du plan général du Faubourg Saulet, qui furent acquis par le dit François Saulet, comme suit, à savoir: Le terrain No 12 par le partage effectué entre lui et ses co-héritiers, dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé le 26 juillet 1823, pardevant Michel de Armas, notaire en cette ville, et le terrain No 13 par le partage effectué entre lui et ses co-héritiers dans la succession de sa mère, Thérèse Perrié, veuve de Thomas Saulet, et, par acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 27ème jour de mars 1824, avec tous les droits, passages, privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations appartiennent aux locataires, sans les bâtisses de derrière. Elles sont connues sous les Nos 354 et 356 de la rue Magazine; elles sont louées au mois, sans bail, et sont situées en face de la résidence de M. B. Gerson.

7° **Deux certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, même carré d'îlet No 140, désigné sur ledit plan No 6 de J. A. d'Hémécourt, par les Nos 3 et 4 contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces et 7 lignes de façade rue Thalie, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 177 pieds 3 pouces et 1 ligne. Acquis par François Saulet, comme il est indiqué en sixième lieu. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie. Les améliorations comprennent deux cottages en bois, doubles, désignés par les Nos 131 et 133 de la rue Thalie. Les terrains sont contigus aux deux faisant face rue Magazine; ils sont loués sans baux.

8° **Cinq certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, Premier District de cette ville, carré d'îlet 155 borné par les rues Camp (ci-devant Colisée), Erato (ci-devant Mélicerte), Magazine et Thalie (ci-devant Estelle), désignés par les No 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan No 7 de J. A. d'Hémécourt daté et paraphé comme il est indiqué plus haut.

Le terrain No 1 mesure 31 pieds 5 pouces et 5 1/2 lignes de façade rue du Camp, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 mesurent, chacun, 28 pieds 1 pouce et 5 1/2 lignes de façade rue du Camp, sur une profondeur de 96 pieds 9 pouces et 8 lignes, entre lignes parallèles. Le terrain No 4 forme le coin sud est des rues Camp et Erato.

Le terrain No 5 mesure 32 pieds 1 pouce de façade rue Erato, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 115 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Les dits terrains comprennent les terrains Nos 7 et 8 du carré No 20 du plan original du Faubourg Saulet, et aussi du morceau de terre triangulaire de forme appartenant au Faubourg Lacourse, acquis par François Saulet, comme ci-dessus, à savoir: Les terrains Nos 7 et 8, en un partage effectué entre lui et ses co-héritiers dans la succession de son père, Thomas Saulet, par acte passé pardevant Michel de Armas, le 26 juillet 1823, et le reste par achat de Wm McCanley, par acte passé pardevant Félix De Armas, ancien notaire en cette ville, le 31 mai 1833.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en bois à un étage, et sont désignées par le No 340 qui forme le coin des rues Camp et Erato, et par les Nos 342, 344, 346 rue du Camp, Erato, et par les Nos 342, 344, 346 rue du Camp; l'étendant du coin de la rue Erato à la résidence de Dr Scott. Elles donnent une belle vue du Parc Colisée, est immédiatement en face de l'église Ste Thérèse, admirablement bien située comme maisons de résidences jolies et confortables.

9° **Quatre certains terrains** situés dans le Faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 156, borné par les rues Camp (ci-devant Colisée), Magazine et Erato (ci-devant Mélicerte), désignés par les Nos 8 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé, comme plus haut indiqué, comme les terrains 1, 2, 3 et 4.

Le terrain No 1 mesure 23 pieds 11 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 mesurent, chacun, 24 pieds de façade rue du Camp sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Ces terrains sont formés par les terrains Nos 10 et 11 du carré d'îlet No 21 du plan primitif du faubourg Saulet, qui furent acquis par François Saulet, en partage, de la succession de son père, Thomas Saulet, opéré entre lui et ses co-héritiers, par acte passé pardevant M. de Armas, ancien notaire en cette ville, le 26 juillet 1823. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Les améliorations comprennent une série de maisons en briques à un étage, auxquelles sont des Magasins, etc., désignées par les Nos. 316, 318, 320, 322 et 324 rue du Camp. Elles sont en face du monument de "Margaret" près de l'église épiscopale St. Paul, Ste Thérèse et de l'Asile Catholique, aussi, elles sont admirablement situées comme magasins et emplacements de commerce, ou des maisons de résidences jolies et confortables. Elle sera subdivisée selon le plan de A. de Armas, député voyer de la ville, en date de février 1884. Elle est occupée par divers locataires, au mois sans bail.

10° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 237 borné par les rues Calliope, Baronne (ci-devant Bacchus), Carondelet (ci-devant Apollon) et Delord (ci-devant Avenue Triton), désignés sur le plan No 9 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme indiqué plus haut par les Nos. 1 et 2.

Les dits terrains sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Calliope, sur profondeurs respectives suivantes, savoir: le terrain No 1, 153 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du côté rue Baronne et 149 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du terrain No 2; la limite inférieure mesurant 32 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Et le terrain No 2, 149 pieds 10 pouces et 7 lignes le divisant du terrain No 1, et 146 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Carondelet, la limite inférieure mesurant 32 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Les terrains forment ensemble ce qui compose le terrain No 4 du carré d'îlet No 32 du plan primitif du Faubourg Saulet, et fut acquis par François Saulet, par héritage de son père, Thomas Saulet, selon l'acte de partage entre lui et ses co-héritiers, passé pardevant Michel de Armas, ci-devant notaire en cette ville, le 26 juillet 1823.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie exceptant celles sur le No 207, qui appartiennent au locataire, les améliorations comprenant une maison de résidence double, en bois, à deux étages, désignée par les Nos 203 et 205 rue Calliope. Le No 207 est une "grocerie" louée sans bail.

Ces terrains sont contigus et sont près des églises, des écoles et des marchés rue Dryades, et sont également désirables pour l'occupation ou comme placement d'argent productif.

11° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 254, borné par les rues Dryades, Clio, Baronne (anciennement Bacchus) et Calliope, désigné par le No 10 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme il est dit ci dessus par les Nos. 1 et 2.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin nord-est des rues Dryades et Clio.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 2 de l'îlet No 34, sur le plan général du Faubourg Saulet, qui a été acheté par François Saulet de la succession de sa mère Veuve Thomas Saulet, par partage effectué entre lui et ses co-héritiers, d'après un acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 27e jour de mars, 1824. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations sont désignées par les Nos 335 et 337 de la rue Dryades et comprennent une bâtisse en bois à un étage et à deux corps de logis, occupée comme magasin et résidence. Cette propriété fait face au vis-à-vis de l'église St Jean et à proximité du marché Dryades, et en fait un emplacement avantageux pour résidence et magasin réunis.

12° **Deux certains terrains** situés dans le même îlet No 254, désignés sur ledit plan No 10, de J. A. D'Hémécourt, par les Nos 3 et 4 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Lesdits lots sont formés par la subdivision du lot No 12 de l'îlet No 34, sur un plan original du Faubourg Saulet, qui a été acheté par François Saulet, par décès de sa mère, Vve Thomas Saulet, par partage effectué entre lui et ses co-héritiers, d'après un acte du 27 mars 1824, passé pardevant F. De Armas, anciennement notaire en cette ville.

Ensemble avec les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations appartiennent au locataire et sont désignées par les Nos 320 et 322 rue Baronne. Elles sont louées sans bail. Deux emplacements pour bâtir dans un voisinage agréable. Ces terrains seront vendus d'après un plan de A. de Armas, député voyer de cette ville, en date de février 1884, et loués au mois, sans bail.

13° **Deux certains terrains** situés dans le Faubourg Saulet dans l'îlet No 255 borné par les rues Calliope, Dryades, Baronne (anciennement Bacchus), Delord (anciennement Avenue Triton), désignés sur le plan No 11 de J. A. D'Hémécourt, daté et paraphé comme il est dit ci-dessus par les Nos 1 et 2. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope, 32 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, avec les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No 1, 204 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du côté vers la rue Dryades, et 200 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2; et le lot No 2 mesure 200 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté qui le divise du lot No 1, et 196 pieds 11 pouces et 1 ligne sur l'autre ligne latérale.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 4 de l'îlet 33 sur un plan original du Faubourg Saulet, lesquels terrains François Saulet a hérité de sa mère Veuve Thomas Saulet, d'après un acte de partage effectué entre lui et ses co-héritiers le 27e jour de mars 1824, pardevant F. de Armas, alors notaire en cette ville. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois dans le fond du lot No 235 rue Calliope. Un emplacement de choix pour un entrepreneur, loué au mois sans bail.

14° **Treize certains terrains** situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 255, borné comme il est décrit en 13e lieu, désignés sur le dit plan No 11 de J. A. D'Hémécourt par les Nos 3, 4 et 5. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 3 mesure 34 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Baronne de même que sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot No 4 mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Et le lot No 5 mesure 44 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Baronne, 58 pieds 11 pouces et 7 lignes dans le fond, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui la divise du lot No 4, et 128 pieds 8 pouces 4 lignes sur l'autre ligne qui était la ligne divisant les deux faubourgs Saulet et Delord.

Les dits lots ont été formés par la subdivision du lot No 2 de l'îlet No 33, sur le plan original du Faubourg Saulet qui a été acquis par François Saulet par héritage de sa mère Veuve Thomas Saulet, d'après un acte en partage passé entre lui et ses co-héritiers pardevant F. de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 27me jour de mars 1824. Ensemble avec avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons en bois à deux corps de logis, désignées par les Nos. 286, 288, 290, 292, 294 et 296 rue Baronne. Elles sont retirées de la rue, ayant galeries doubles sur la façade avec cuisine à trois étages et sont louées à différents locataires au mois et sans bail au taux de $102 par mois, égal à $1224 par an. Ces maisons, une fois réparées, commanderaient un loyer en proportion de leur situation désirable. Elles seront vendues subdivisées, d'après un plan de A. De Armas, député voyer de ville, en date de février 1884.

15° **Deux certains terrains** situés dans le faubourg Saulet dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 327 compris entre les rues Liberté, Euphrosine, Franklin (anciennement Benton) et Delord (anciennement Florida ou Pensacola Landing) et désigné sur le plan No 13 de J. A. D'Hémécourt daté et paraphé comme il est dit ci-dessus dans les Nos 1 et 2. Les dits lots sont contigus et mesurent comme suit, savoir:

Le lot No 1 mesure 25 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delord, 59 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Liberté, 38 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Euphrosine et 72 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Delord, 38 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 72 pieds 11 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 86 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale opposée.

La dite propriété a été acquise par François Saulet, par achat de la New Orleans Canal and Banking Company, le 6 juin 1832, d'après un acte passé pardevant G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, avec les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations appartiennent au locataire et sont désignées par le No 340 de la rue Delord, louées sans bail. La propriété fait face à trois rues, près du Bassin du Nouveau Canal, et vis-à-vis le débarcadère du steamer Amite et vis à vis les moulins de Carré et l'intérêt dans le bois de charpente.

16° **Trente-deux certains lots de terre** situés dans le faubourg Saulet, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 291 et 311, compris entre les rues Remparts, anciennement Hercule, Euphrosine, Calliope et Franklin, anciennement Benton, désigné sur un plan No 12 de J. A. D'Hémécourt, en date et paraphé comme ci-dessus désignés par les Nos. 1 à 32 inclusivement.

Les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 26 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 109 pieds 11 pouces et 5 lignes et de face à la rue Calliope. Le lot No 1 forme l'encoignure nord-est des rues Franklin et Calliope.

Le lot No 10 forme le coin sud-est des rues Franklin et Euphrosine, et mesure 34 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façade à la rue Euphrosine de 110 pieds 7 pouces et 5 lignes, 109 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9 et 22 pieds 5 pouces et une ligne dans le fond.

Les lots Nos 11, 14, 15, 19, 22 et 23 mesurent chacun 28 pieds 2 pouces de face à la rue Euphrosine, 28 pieds dans le fond avec les profondeurs suivantes:

Le lot No 11 mesure 126 pieds 5 pouces et 1 ligne, sur la ligne qui le divise de la ligne du fond des lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 et 123 pieds 3 pouces et 1 ligne, sur la ligne qui le divise du lot No. 14.

Le lot No. 14 mesure 123 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 11 et sur la ligne de l'autre côté qui le divise du lot No. 15 sur une profondeur de 120 pieds et 1 ligne.

Le lot No 15 mesure 120 pieds et 1 ligne sur la ligne qui le divise du lot No 14, et sur la ligne de l'autre côté une profondeur de 116 pieds 11 pouces.

Le lot No 19 mesure une profondeur de 132 pieds 6 pouces et 7 lignes sur le côté vers le lot No 18, et 129 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du côté vers le lot No 22.

Le lot No 22 mesure une profondeur de 129 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 19, et sur la ligne opposée, 126 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Et le lot No 23 mesure une profondeur de 126 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne vers le lot No 22, et sur la ligne opposée qui le divise des lots du fond Nos 29, 30, 31 et 32, une profondeur de 123 pieds et 7 lignes.

Les lots Nos. 12, 13, 16, 20, 21 et 24 mesurent, chacun, entre lignes parallèles, 28 pieds de face à la rue Euphrosine, avec les profondeurs suivantes: Les lots Nos 12, 13 et 16, contigus, mesurent, chacun, une profondeur de 130 pieds et les lots 20, 21 et 24 aussi contigus mesurent, chacun, une profondeur de 109 pieds. Le lot No 17 mesure 39 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 18 mesure 38 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Euphrosine, 32 pieds 4 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, 136 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 15, et celle le plus rapproché de la rue Franklin, et 132 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 19, ou celui le plus rapproché de la rue des Remparts.

Les lots Nos 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 sont contigus et mesurent chacun, entre lignes parallèles, 27 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur de 109 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Le lot No 25 forme l'angle nord-ouest des rues Remparts et Calliope.

Le lot No 32, formant l'angle sud-ouest des rues Euphrosine et Remparts, mesure 28 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Remparts, 110 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Euphrosine et sur l'autre ligne latérale contiguë au lot No 31, 109 pieds 11 pouces 5 lignes, et dans le fond 40 pieds 6 pouces 7 lignes.

Ces lots forment tout l'îlet No 38 d'après le plan primitif du Faubourg Saulet, lequel a été acquis par François Saulet, comme bien de succession provenant de l'héritage de sa mère, veuve Thomas Saulet, conformément au partage opéré entre lui et ses co-héritiers, par acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire de cette ville, le 27e jour de mars 1824. Ensemble avec tous les droits, passages et privilèges qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations appartiennent aux locataires.

Cette propriété de grande valeur comprend tout un îlet de terre, un des plus vastes et des plus compactes, du premier district. Elle mesure 428 pieds 10 pouces à peu près de façade à la rue Euphrosine, 428 pieds 3 pouces 3 lignes de façade à la rue Franklin, 268 pieds 10 pouces 3 pouces 5 lignes de façade à la rue Remparts, et 220 pieds 7 lignes de façade à la rue Calliope, du côté de la rue Euphrosine, elle touche aux rails du grand chemin central de l'Illinois, qui relient les grandes entreprises commerciales et manufacturières, et est tout près, du Bassin du Nouveau Canal, siège et du grand commerce de bois de la ville, et à environ égale distance des dépôts du Mississippi Valley Railroad et du Jackson Railroad. Dans le voisinage d'une population très populeuse et entourée d'améliorations qui en rehaussent encore la valeur, qui se trouve, par sa position centrale, éminemment propre à l'établissement de grandes entreprises commerciales et manufacturières, de magasins et de maisons de résidence, lesquels commanderaient de forts loyers. La propriété a plusieurs angles ou enseignures qui seront recherchées par le commerce; elle est spécialement connue sous le nom de Christy Connell's Star and Planing Mills, établissement auquel a été affermée la partie principale de la propriété jusqu'au 30 septembre 1884, au taux très bas de $1,200 par an.

Le coin des rues Remparts et Euphrosine est loué au mois à raison de $10.

Les bâtisses et améliorations appartenant aux locataires sont spécialement exceptées de la vente, ces derniers ayant le droit de les enlever dans les délais qui seront indiqués le jour de la vente. Toutes les autres informations seront fournies à la vente.

La propriété ci-dessus décrite est vendue libre de taxes, lesquelles ont été payées complètement jusqu'au 31 décembre 1883. Les titres sont parfaits les plus anciens et les plus authentiques de l'Etat. Les plans et dessins ont été dressés par A. De Armas, député-voyer de la ville, en date de février 1824. Les conditions sont des plus avantageuses, savoir:

CONDITIONS: Un tiers ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste en paiements annuels à un, deux et trois ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 7 pour cent d'intérêt par an, depuis le jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour le cas où il y aurait à exercer des poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets, ainsi que le pacte de la clause de non aliénation.

Les améliorations devront rester assurées pour un montant qui suffira à couvrir le montant des billets, et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix d'adjudication; et un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'acquisition sera exigé au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

23 fév—23; 1,8 15,22,29 mars; et 5 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'emplacement le plus favorable pour bâtir,

Dans le bas du Sixième District, coin sud-ouest des avenues St Charles et Louisiane.

Succession de feu Chas N. Churchill.

No 8082—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 mars 1883, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Cet emplacement de choix pour résidence près des résidences de MM. Johnson, Bowling, Harris et Campbell, commandant une admirable vue des avenues St-Charles et Louisiana, et dont voici les limites et la description:

Six certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues St Charles et Louisiana, les rues Carondelet et Delachaise, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Les lot Nos 1 à 5 inclusivement mesurent chacun 27 pieds 2 pouces de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds. Le lot No 1 forme l'angle des avenues St-Charles et Louisiana. Le lot No 6 touche au précédent dans le fond et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 135 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ces lots constituent plus du quart de l'îlet; ils commandent une belle vue des magnifiques Avenues St-Charles et Louisiana, et sont un admirable emplacement pour la construction d'une résidence ou de plusieurs résidences de premier ordre.

Conditions: Un quart ou plus, au choix des acquéreurs, comptant, le reste à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets des acquéreurs, constituant des paiements annuels égaux, garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, depuis le jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas de poursuites judiciaires pour opérer le recouvrement des dit billets, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de vente. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat sera exigé au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 fév—25 fév; 1 8 14 22 et 29 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

VENTE IMPORTANTE

DE

Propriétés dans le Premier et le Second District, centralement situées, augmentant de valeur et rémunératrices,

Comprenant des Magasins et Résidences dans les rues Canal, Dryades, Liberté, Franklin, Orléans et Ste. Anne.

A des Conditions faciles et à longs termes.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet — SAMEDI, le 22 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, les propriétés centralement situées, ci-dessous décrites, à savoir:

1° **La propriété vaste** et centralement située, connue comme les écuries de la Southern Express Company, désignée par les Nos 225, 227 et 229 rue Dryades, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Julie et Girod. La propriété comprend quatre terrains formant une façade totale de 96 pieds à la rue Dryades sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une vaste écurie à deux étages, en briques et en bois; le tout sujet à un bail à la Southern Express Company, échéant le 31 octobre 1886, à raison de $600 par an; payable mensuellement; tous les frais de réparations nécessaires sont à la charge des locataires; pendant la durée du bail servant à un locataire responsable et soigneux, la propriété pourra répondre à tous les besoins qu'on pourra en exiger et ne pourra qu'augmenter de valeur.

2° **Les maisons jolies et agréables à deux étages** et à deux corps de logis, désignées par les Nos 270, 272, 274 et 276 rue du Canal, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Marais et Villeré, ayant à chaque corps de logis salons et cabinets, et trois appartements confortables au premier étage. bâtisses à deux étages dans le fond, ayant cuisine et autres agréments, balcons sur le devant, gaz, hydrant et cuve, avec cour pavée. Elles sont bâties sur un terrain mesurant 63 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Elles sont louées à raison de $30 par corps de logis sans baux. équivalant à $120 par mois ou $1440 par an. Situées sur l'avenue principale de la ville, à proximité du centre des affaires et des lieux d'amusements, elles offrent un attrait particulier comme maisons de résidences ou comme placement avantageux. Elles pourront être vendues en deux lots.

3° **La maison en briques** à deux corps de logis, désignée par les Nos. 37 et 39 rue Liberté, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, Commune et Gasquet, ayant, à chaque corps de logis, 2 chambres et cabinet et une cuisine en briques à 2 étages avec cuves à chaque corps de logis et cours pavées. Le lot mesure 37 pieds 10 pouces de face à la rue Liberté sur 53 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Elles sont louées sans bail à raison de $25 par mois, équivalant à $300 par an.

4° **La maison en briques** à deux corps de logis désignée par les Nos 34 et 36 rue Franklin, immédiatement derrière la propriété ci-dessus décrite, ayant deux chambres et cabinet à chaque corps de logis, cuisine en briques à 2 étages, cours pavées et 2 cuves, louée sans bail à raison de $27 par mois, $324 par an.

Le lot mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Franklin sur 53 pieds 3 pouces de profondeur.

5° **Les maisons et magasins** en briques à deux étages et attic désignés par les Nos 22 et 24 rue Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Royale et Bourbon.

Les lots sont désignés par les Nos 1 et 2; le lot No 1 plus près de la rue Royale, mesure 29 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans sur 83 pieds 1 pouce de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence et magasin en briques à deux étages avec mansarde.

Le lot No 2 mesure 32 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans sur 68 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No 24 rue Orléans, aussi résidence et magasins réunis, en briques à deux étages avec mansarde. Leur proximité à la Cathédrale, des écoles, du marché Français, des cours et du Théâtre de l'Opéra les rendent convenables comme magasins ou résidences. Ces deux lots seront vendus en un seul.

6° **La maison en briques** à un étage avec deux corps de logis et mansarde, désignée par les Nos 200 et 202 de la rue Ste-Anne, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, St-Claude et Tremé, avec une cuisine à deux étages séparée de la maison. Le lot mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue Ste-Anne sur 68 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue St-Claude, et 69 pieds 3 lignes de profondeur sur l'autre côté; louée sans bail à raison de $24 par mois, $288 par an.

7° **Les maisons en bois** à un étage avec deux corps de logis et mansarde, désignées par les Nos 125, 127, 129 et 131 rue Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, St-Claude et Tremé, avec une cuisine en bois à deux étages détachée de la maison.

Elles contiennent chacun des deux corps de logis à peu près 5 appartements, cabinets, cuisine, cuve, cour pavée inclus—et louées au mois à raison de $12 payables mensuellement sans bail.

Le lot No 125, 127 mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans sur 68 pieds 10 pouces et 8 lignes sur un côté et sur 69 pieds 3 lignes sur l'autre côté vers la rue Tremé.

Le lot No 129, 131 mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans sur 69 pieds 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot précédent et 69 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre côté.

L'acquéreur touchera les loyers à partir du 1er avril 1884.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la portion à crédit à un et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèques et privilèges de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédure pour en forcer la collection. Les améliorations doivent être assurées pour le montant de la portion à crédit et la police transférée aux détenteurs des billets; toutes les taxes sont payées jusqu'au 31 décembre 1883. L'acquéreur payera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente et en outre, au comptant, les frais d'encanteur pour annoncer et la vente de la propriété en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'adjudication seront requis, au comptant, au moment de la vente, pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Bouny, notaire.

13 fév—16, 17, 23, 24—1, 2, 8, 9, 15 mars à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, coin des rues Franklin et Thalie.

Succession de C. L. C. Gibbs—No 10,304. Cour Civile de District—paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1884, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain terrain dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Franklin, Thalie, Erato et Liberté, désigné par le No 1. Il forme le coin des rues Franklin et Thalie, et mesure 31 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Franklin sur une profondeur et façade rue Thalie de 125 pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et dépendances y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois désigné par le No 344 de la rue Franklin, loué à $10 chaque côté, et un cottage à un étage en bois, No 327 rue Thalie, aussi loué $10 par mois.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat pour le recouvrement des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent du prix seront requis au moment de la vente pour assurer celle-ci.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Jas. Fahey, notaire.

24 fév—24 mars 1 8 15 22

Agréable Cottage-Home.

Rue des Remparts, entre St Philippe et Ursulines, attenant à la résidence de M. Chas. Lafitte.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan:

La maison de résidence à un étage en briques, avec attique, cem ... entièrement située, désignée par le No 238 de la rue des Remparts, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Philippe et Ursulines, mesurant 27 pieds, 6 pouces de façade rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles—le tout au pied américain et plus au moins.

Il y a salon, chambre à coucher, salle à manger appartement fini dans l'attique, une cuisine détachée de la maison, en bois, ayant 3 chambres, citerne et auvent à l'arrière. La cour principale est pavée. La situation est une des plus respectables et des plus belles sur cette avenue populaire.

La propriété est louée au mois, sans bail.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la partie à crédit à un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur et devant être subdivisés à la convenance des parties intéressées s'il est requis, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès. Police d'assurance transférée, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de vente. Dix pour cent du prix d'adjudication seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8mars—8,9,15,16,22 au jour.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain et maison en bois, sur la Levée ou Tchoupitoulas, entre Plaisant et Harmonie.

Succession de Henri W. Staub.

No 10,484—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR GIRARDEY & MACON—C.E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 février 1884, et dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Faubourg Delachaise, 6me District de cette ville, dans le carré borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Pleasant, Harmonie et Fulton, désigné par le numéro "3", carré No 2, sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. Barnett le 19 avril 1839. Le dit terrain mesure 30 pieds 9 pouces de façade rue Levée sur 99 pieds 1 pouce de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois d'un étage désigné par le No 1037 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Comptant sur les lieux; et l'acquéreur assumera, en sus du prix de vente, les taxes dues et exigibles en 1884.

L'acte de vente pardevant W. H. Pascoe, notaire aux frais de l'acquéreur.

16fév—16 23 mars 1 8 15 22

Les personnes ayant de beaux vieux meubles en acajou et en palissandre, des bronzes, peintures à huile, ou autres articles d'antiquités, trouveront un acquéreur qui leur paiera un bon prix au comptant, en s'adressant à la boîte de la poste (Lock Box) 2590.

23 nov[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains propres à construction, rue Palmyre, près Miro,

Et des terres de valeur dans les paroisses St-Landry et St-Tammany, Lne.

Succession de Peter G. Conway.

No 8888—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur - Bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 30 novembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains terrains, ensemble avec tous les droits et passages, etc., situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Miro et Tonti, commençant à environ 35 pieds 6 lignes du coin des rues Miro et Tonti, mesurant plus ou moins 47 pieds 10 pouces de façade rue Palmyre, sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, plus ou moins, entre lignes parallèles. Acquis de John B. Fitzgerald, le 25 septembre 1867, par acte passé pardevant Chas. S. Stringer, ancien notaire en cette ville.

2° Un morceau de terre situé dans la paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, entre le Bayou Goula et le Bayou Bonfouca, étant le "S. W. quarter & West half du S. E. quarter, section 4, comté 9, Range 13 Est," mesurant 240 acres, près d'une terre bien boisée, si vous traversez par le chemin de fer N. E.

3° Une certaine langue de terre située dans la paroisse St-Landry, Lne, étant la moitié du N.E. Quarter et la moitié Est du S-E. Quarter de la section 3, comté 9, Range Sud, one west, Méridien de la Lousiane, dans le District des Terres, sujet à une vente à la Nouvelle-Orléans, Lne, mesurant 161 87|100 acres—d'après un plan officiel du voyer, de la dite terre, enregistré au bureau général des terres du voyer-général, étant le certificat "Homestead" No. 491, appliqué en 1877, laquelle patente est signée de Rutherford B. Hayes, Président des E.-U. d'A à Washington, le 4 juin 1877, signé aussi par B. L. Lang, assistant-secrétaire, L. W. Clark, recorder général du bureau des terres, dans le Registre, Vol. 1, page 365—près sion traversé par le grand chemin de fer du "Southern Pacific."

Conditions—Pour les terres dans les paroisses St Landry et St Tammany, comptant.—Pour les propriétés de ville, 1|2 comptant; le reste garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur, à 1 et 2 ans de crédit, portant les clauses usuelles de 8 pour cent par an, l'intérêt partant à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le paiement des billets.

L'acquéreur paiera d'avance les taxes dues, avance qui sera déduite du prix de l'adjudication et assumera celles dues et exigibles en 1884 en sus du prix de vente; 10 pour cent comptant de ce prix seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 fév—1,8,15,22,29 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cheval, dray, vaches, Balances.

Dans l'affaire de C. Sporl & J. J. Sporl, individuellement, et comme associés de la maison de C. Sporl contre leurs créanciers.

No 9,507. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR GIRARDEY & MACON,—C. E. Girardey, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 2 avril 1884, à 1½ heure du matin, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 décembre 1883, rendu dans l'affaire ci dessus, il sera vendu, au No 75 rue Montégut, 3e district:

Un cheval et un dray. Une vache. Deux jeux de balances.

Conditions: Comptant sur les lieux.

21 mars—21,22 mars—1,2 avril.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Succession de Mme Kate Desrayaux

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 1801.

PAR B. ONORATO. Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 mars 1884, il sera procédé à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Douane et Remparts, se touchant dans le fond.

Un lot de terre situé dans le même District et îlet, qui fait face à la rue Bourgogne et maintenant occupé par le Louisiana Troy Laundry, et appartenant à Eugène Gérard, de cette ville. La dite portion de terre mesure, au pieds français, sur la ligne parallèle à la ditte rue Bourgogne, dans le fond de la dite propriété du Louisiana Troy Laundry, sur 35 pieds de profondeur, avec tous les droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

La portion de terre sus-mentionnée est désignée par un plan de J. Tanesse, daté le 25 juillet 1810, dont copie est annexée à un acte passé pardevant M. de Armas, ancien notaire de cette ville, le 10 septembre 1810.

Conditions.—Ledit lot de terre est vendu sujet à une rente en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans portant 6 pour cent sur un capital de sept cent quatre-vingt-dix-huit piastres ($798), payable par trimestre de $11.97 chaque, et sujet à la somme de $47.-8, dont $47.-8 du au 1er avril, et du à un arriéré de $143.64 exigible le 1er avril 1884.

L'acquéreur devra assumer le paiement de la rente en faveur de la ville de la Nlle-Orléans, pour $798, ainsi que de l'intérêt et les frais de $143.64, exigibles le 1er avril, et en sus du prix d'achat au comptant.

Acte de vente pardevant Armand Pitot Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour répondre de la vente.

15 mars—15 22 29—5 12 avril

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et bien situées, dans le Troisième District.

La propriété bien connue No 57 rue des Champs-Elysées et occupée par un entrepreneur de pompes funèbres depuis plus de 30 ans,—feu James Gibney—et maintenant occupée par François Duffièche qui y continue le même genre d'affaires.

La jolie résidence cottage No 75 rue Enghien.

La maison à deux étages No 496 rue Casacalvo.

La maison en briques, à deux étages, bien bâtie, au No 408 rue Moreau.

Succession de Mary J Hannon

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 9864.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur Bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, le 26 avril 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 mars 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Chartres ou Moreau, Royale ou Casacalvo et Marigny. Ledit lot mesure au pied américain 54 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 155 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue de Chartres et 155 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne opposée.

Les améliorations comprennent une maison à un étage, ayant 3 chambres, 2 cabinets, gallerie, une cuisine à deux étages ayant 3 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur, 2 hangars, 1 écurie, cuve, etc. Sujet à un bail échéant le 31 décembre 1884 et louée à raison de $300 par an, payable mensuellement à raison de $25, avec le droit et privilège que le locataire a, à l'expiration du dit bail, de renouveler pour cinq ans de plus, aux mêmes termes et conditions.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Enghien, Royale ou Casacalvo, Port et Dauphine ou Grands-Hommes, mesurant 20 pieds de face à la rue Enghien sur une profondeur de 57 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison-cottage à un étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, 1 cabinet; cuisine avec une chambre, cuve, lieux d'aisance et hangar; la cour et l'allée sont pavées en briques.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale ou Casacalvo, Champagne, Chartres ou Morreau et Poète, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale ou Casacalvo sur une profondeur de 98 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison à deux étages, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur, cuve et lieux d'aisance.

4° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Moreau, Champs Elysées, Victoire et Marigny, mesurant 24 pieds 1 pouce de face à la rue Moreau, sur 116 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec le privilège d'une allée de 11 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Marigny, allée commune au dit lot et au suivant.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, retirée de la rue, recouverte en ardoises, ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur, cuisine ayant 2 chambres, cuve et lieux d'aisance.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit pour billets des acquéreurs ou à leurs propres ordres et par eux endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège devant sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de garantie, de non-aliénation, de, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert des polices d'assurance. Toutes les taxes dues et exigibles en 1884 devront être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, No 30 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.

20 mars—20,22,29—avril 5,12,19,26

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. O. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

19 sept—vâa.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés faisant face aux rues Laharpe et Derbigny, près du marché St. Bernard.

Succession de John Baxter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 8952.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 mars 1884, les propriétés suivantes, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me District de cette ville, désigné par le No 6 de l'îlet No 22, borné par les rues Laharpe, Derbigny, Lapeyrouse et Roman, lequel lot de terre mesure 35 pieds 6 pouces de face à la rue Laharpe sur 100 pieds de profondeur.

Un lot de terre vacant situé dans le même District, désigné par le No 16, dans l'îlet compris entre les rues Laharpe, Derbigny, Lapeyrouse et Roman, mesurant 30 pieds de face à la rue Derbigny, sur 158 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de ventes pardevant A. A. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de ventes, les taxes d'Etat et de ville dues en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs pour garantir la vente.

12mars—12, 22, 29—5, 12 avril.

Vente pour effectuer un partage.

Résidence élevée sur piliers sur la rue St Philippe, Nos 330, 332 et 334.

Maison en bois rue St Louis No 465.

Terrain vacant rue Dumaine, entre Prieur et Roman.

Succession de M. et Madame Eugène Hacker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8025.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles. En vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A. rendu le 25 janvier 1884 et signé le 30 janvier 1884.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre désigné par le No 6 dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Johnson, Dumaine et Galvez, dans le Second District de cette ville, mesurant 60 pieds de face à la rue St Philippe sur 157 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Johnson, 128 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne opposée à laquelle distance le dit lot ouvre à angle droit vers la rue Galvez de 3 pieds et de là sur une seconde profondeur de 28 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle avec la rue Galvez de manière que le susdit lot mesure 6 pieds de large sur la ligne du fond.

Aussi—Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit désigné par le No 5—mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, comprenant une résidence élevée sur des piliers de neuf pieds, couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade, corridor au centre, six chambres et galerie sur le derrière. Une bâtisse attenant à la maison couverte en ardoise, ayant huit chambres avec galerie sur le côté. Une grande citerne, puits, lieux d'aisance, écurie, poulailler, cour carrelée, jardin avec arbres fruitiers, orangers, &c., &c.

2° Un lot de terre situé dans le second district dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Dorgenois, Rocheblave et la Promenade Carondelet, désigné par le No 3—mesurant 44 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue St-Louis, 22 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, 42 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Dorgenois, et 41 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne opposée. Ensemble une maison en bois ayant deux chambres, deux cabinets et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Un terrain vacant situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Prieur, mesurant, mesure américaine, 21 pieds de face à la rue Dumaine sur 89 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes qui peuvent être dues en sus du prix de ventes et le montant des taxes sur chaque propriété sera mentionné au moment de la vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix de l'adjudication des acquéreurs pour en garantir la vente.

Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

11mars—11 22 29 avril 5 et 12

Propriétés de choix situées dans le Second District,

Sur les rues Remparts, Royale, Ursulines et Chemin du Bayou.

Jolie et agréable résidence à étage, rue des Remparts, No 264.

Magasin double en briques à étage, avec résidence au-dessus, rue Royale, Nos 96 et 98.

Résidence en briques à étage sur le Chemin du Bayou, No 213.

Terrain avec bâtisses, Rue des Ursulines, No 145, entre les rues Remparts et Bourgogne.

Vente sans réserve pour effectuer un partage parmi les héritiers majeurs de la succession de Veuve Placide Forstall.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 10,451.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 mars 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 mars 1884—

Les propriétés foncières ci-après décrites, savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Passage de la Bourse, Conti et St-Louis; lequel lot de terre mesure 63 pieds 5 pouces de face à la rue Royale, 126 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur du côté le plus rapproché vers la rue Conti, 63 pieds 10 pouces 5 lignes sur une profondeur du côté de la rue St-Louis, 80 pieds sur une ligne parallèle à la rue Royale, 63 pieds 10 pouces 5 lignes sur une seconde profondeur vers la rue St-Louis et 34 pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble un magnifique magasin double en briques à étage avec une entrée au centre de la bâtisse un grand corridor d'entrée dallé en pierres plates deux grands magasins, et l'étage supérieur contenant dix chambres, un grand cabinet et deux petits cabinets de toilette, balcons sur la façade et derrière; une autre bâtisse en briques à deux étages construite dans le fond du terrain ayant six chambres, cour briquetée, citerne, hydrant, lieux d'aisance, &c., &c.

Gaz dans la bâtisse principale avec installations. Cette propriété est louée $145 par mois et est vendue sujette à un bail expirant en septembre 1884.

2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital, mesurant 63 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 152 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, une jolie et agréable résidence de famille ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule, un corridor d'entrée, salon et salle à manger avec porte à coulisse et office. A l'étage supérieur: vestibule, deux belles chambres à coucher, chaque ayant un cabinet de toilette.

Un magnifique balcon faisant face à la rue des Remparts. Une bâtisse en briques, à étage, attenant à la maison, ayant au rez-de-chaussée, cuisine, trois chambres à domestiques, chambres à bain, cave et cinq chambres à coucher au-dessus avec balcon, gaz dans la maison avec lustres.

Jardin d'agrément, écurie, citerne, puits en brique, hydrant, cour briquetée, etc., etc.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même îlet, ayant 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 63 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

4° Un autre lot de terre situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Chemin du Bayou, Quartier, Tremé et Marais, mesurant 20 pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 94 pieds du côté de la ligne la plus rapprochée vers la rue des Marais, 46 pieds de profondeur sur une première ligne parallèle à la rue Tremé, de là formant angle droit vers la rue des Marais 6 pieds—de là ouvrant sur une ligne parallèle à la rue Tremé 12 pieds—de là 12 pieds sur une ligne droit 6 pieds—de là 22 pieds sur une ligne parallèle à la rue Tremé et 20 pieds de largeur sur la ligne du fond et faisant face sur une allée de 4 pieds en commun. Cette propriété et d'autres ouvrent sur la rue Tremé. Ensemble, une résidence en briques à étages, ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon et salle à manger, avec porte à coulisse, quatre chambres à coucher avec deux cabinets de toilette à l'étage supérieur, balcon sur la façade. Une bâtisse en briques à étage attenant à la maison, ayant cuisine et deux chambres au-dessus, lieux d'aisance, cour dallée, citerne, warterwork, &c. Cette propriété est vendue sujette à un bail à raison de $30 par mois, expirant en septembre 1884.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant; et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent honoraires d'avocat et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'achat.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

8 mars—8,15,22 29

Maison rue Bourgogne No 390, 3me District.

Succession de Charles Gabrielle de Montsabert

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 22 mars 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. rendu le 7 février 1884, et signé le 12 février 1884—

La propriété suivante appartenant à ladite succession—savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, (autrefois Craps) Bourbon (autrefois Bagatelle) Union et Dauphine; lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison couverte en ardoises ayant quatre chambres, salle à manger et cabinet, une cuisine à étage couverte en ardoises ayant quatre chambres, cour briquetée, jardin, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions Moitié comptant et la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque, privilège du vendeur et 8 pour cent d'intérêt par an de la date, avec toutes les clauses pénales d'usage, honoraires d'avocat, et le transfert de la police d'assurance au porteur du billet.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge de l'acquéreur, en sus du prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix de l'adjudication pour garantir la vente.

20 fév—1,8,15,22 mars

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS, Entre Conti et St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés Améliorées de Grande Valeur et Terrains Nus,

Dans le Quatrième et le Sixième District.

No 1010 rue Levée,

Entre celles Neuvième et Harmonie,

—Et—

Rue Front,

Entre Harmonie et Neuvième, maintenant occupée par la

BRASSERIE LAFAYETTE.

No 997 rue Levée,

Entre Harmonie et Neuvième.

Rue Joséphine,

Entre les rues Levée et Rousseau.

Coin des rues Annonciation et Huitième.

Rue Delachaise,

Entre Tchoupitoulas et Foucher.

Actions de Compagnies d'Assurances, Animaux, Billets à ordre, Comptes ouverts, &c.

Succession de Henry Bassemeier.
No 3883.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Succession de Catherine Bassemeier, épouse décédée de Jacob Mans.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7694.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 26 avril 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à deux ordres en date du 11 mars 1883, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte des deux sus-dites successions, les propriétés des valeurs, suivantes, à savoir:

PROPRIETES FONCIÈRES.

1° **Trois certains terrains**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans cette paroisse et désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par C. A. Hedin, en date du 5e jour de janvier 1849, et déposé comme plan No 53 en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit: le lot No 1 a 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée, entre Neuvième et Harmonie, 22 pieds un demi-pouce de face à la rue Front, 97 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Neuvième et 95 pieds 7 pouces et 7 lignes et demie de profondeur, sur le côté attenant au lot No. 2. Le lot No 2 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée entre Neuvième et Annonciation, 22 pieds et un demi pouce de face à la rue Front, 95 pieds 7 pouces 7 lignes et demi de profondeur, sur le côté attenant au lot No 1, et 93 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté attenant au lot No 3. Le lot No 3 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Levée, entre Neuvième et Harmonie, 22 pieds un demi pouce de face à la rue Front, sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No. 4, le tout plus ou moins au pied américain, ensemble avec toutes les plus grandes profondeurs que ces dits terrains pourraient avoir, et les droits et titres à la batture en face des dits lots, s'étendant de la dite Front au fleuve Mississippi.

Lesquels terrains ci-dessus décrits furent achetés par feu Henry Bassemeier de Joseph Xavier Bernard, d'après un acte passé pardevant T. F. Coffey, le 27e jour de novembre 1871.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages, No 10.0 rue Levée, ayant au rez-de-chaussée ou au premier étage trois grandes chambres, avec au second étage chambres à coucher, office, et quatre chambres; une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue Front, arrangée pour l'usage d'une brasserie maintenant occupée par la BRASSERIE LAFAYETTE maintenant en pleine opération. Avec la propriété, il sera vendu toutes les machines et tous les objets dont on se sert dans une brasserie et comprenant une machine à vapeur de la force de 8 chevaux, une bouilloire tubulaire, poulies et arbres de couche, 6 cuves ou récipients, chaudière en cuivre de la contenance à peu près de 30 gallons, 1 Pompe Blake No 6, 1 Pompe Cameron No 2, 1 Moulin à houblon, 2 Réfrigérateurs. Il est vendu également avec la propriété l'usage d'un grand hangar en bois faisant face à la rue Front, transformé en écurie et ayant neuf stalles; il sera également vendu avec les terrains et les améliorations ci-dessus décrits,

5 Wagons à ressorts.
1 Wagon " (brisé).
4 Mulets.
2 Chevaux.
Un Jeu de Harnais.

2° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, faubourg Livaudais, ci-devant ville de Lafayette, désigné par le No 2, carré d'îlet borné par les rues Levée, Fulton, Huitième et Neuvième. Lesdits terrains mesurent 25 pieds 6 pouces, 4 lignes de façade rue Levée, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de division du terrain No 2; 122 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de division du terrain No 4; et 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière, mesure américaine, d'après un plan de Henry Moellhausen, architecte, daté du 9 novembre 1846, une copie duquel est annexée à un acte passé le 17 janvier 1848, pardevant S H Lewis, notaire, et laquelle propriété décrite fut acquise par Sam. Henry Bassemeier, de Paul Nold, par acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 18 mars 1879.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois, à un étage, divisée en deux, ayant deux chambres de chaque côté, bâtisse de dépendance en bois, citerne, lieux d'aisance, etc., et portant le No 997 de la rue de la Levée.

3° **La moitié indivise d'un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Levée et Rousseau, le dit terrain est désigné par la lettre A, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte, daté du 18 janvier 1847, et déposé comme le plan 7 dans le bureau du Recorder de paroisse de Jefferson. Ledit terrain mesurant 30 pieds de façade rue Joséphine, entre Levée et Rousseau, sur une profondeur de 80 pieds 11 pouces, 3 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine. La moitié indivise de la dite propriété a été acquise par le dit Henri Bassemeier, de James Lane par acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 5me jour d'avril 1879.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages, en bois, avec corridor au centre, retirée de la rue ayant deux chambres au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur, etc. de chaque côté, citernes, lieux d'aisance, etc., connue sous les Nos 22 et 24 rue Joséphine.

4° **Un certain terrain** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de cette ville, carré d'îlet 42, borné par les rues Laurel, Annonciation, Septième et Huitième. Ledit terrain est désigné par le numéro Huit, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 23 septembre 1840, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, comme le plan 62 du livre des plans dudit notaire, et ledit terrain forme le coin des rues Annonciation et Huitième, et mesure, au pied américain, 31 pieds 3 pouces de façade rue Annonciation sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Huitième, d'après ledit plan. La propriété fut acquise par ledit Henry Bassemeier, de dame Rosanna Davis, épouse de Henri J. Davis, par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, à la date du 5me jour de décembre 1879.

Les améliorations comprennent une maison de résidence double, en bois, à un étage, ayant de chaque côté deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Toute la propriété est couverte en ardoises, et forme l'angle des rues Annonciation et Huitième; aussi, une maison de résidence à un étage en bois, faisant face à la rue Huitième, ayant corridor au centre, quatre chambres de chaque côté, auvents, deux citernes, lieux d'aisance, etc. connues sous les Nos 87 89 91 93 rue Huitième.

5° **Un certain terrain**, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laurel, Delachaise, Tchoupitoulas et Foucher et désigné par le No 57 sur un plan ci après mentionné, mesurant 50 pieds 8 pouces 3 lignes de façade rue Delachaise, 125 pieds de profondeur sur la ligne latérale vers la rue Laurel, le séparant du terrain No 56, 131 pieds 5 lignes de profondeur sur la ligne latérale vers la rue Tchoupitoulas, séparant ledit terrain No 57 des terrains 58, 59, 60 et 61, lesquels ont face à la rue Tchoupitoulas, et 41 pieds 5 pouces de largeur au fond, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, alors voyer de la ville, en date du 27 novembre 1878, et annexé à un acte de vente de dame Vve Hepp à la compagnie de fabrication de glace de la Louisiane, passé pardevant C. G. Andry, notaire, en cette ville, le 6 juin 1879, et lequel terrain décrit, Henry Bassemeier a acquis de la dite veuve Hepp, par acte passé pardevant ledit notaire Andry, le 23me jour de septembre 1879.

Actions de compagnies d'assurances.

6° **Cinq actions de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans**, valant au pair $50 l'action, et sur lesquelles $125 ont été payées.

Billets à ordre et autres obligations,

7° **Un billet ou due bill**, signé par C. Hannon le 27 septembre 1880, payable sur demande, pour la somme de quatre-vingts dollars.

8° **Un billet ou due bill**, signé par C. Hannon, le 3 décembre 1880, payable sur demande, pour la somme de cinquante dollars.

9° **Un due bill de M. Heinitz pour $20.**

10° Un billet de M. A. Armbuster, en date du 17 janvier 1881, payable à un an de date, pour la somme de trois cent trente-huit dollars ($338) avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à complet paiement.

11° **Tous les comptes** restant dûs à la dite succession, dont on peut voir une liste au bureau des encanteurs.

12° **Un billet** de W. Teringue, daté du 5 juillet 1881, payable le 1er octobre 1881, pour la somme de $63, avec 8 pour cent d'intérêt.

13° **Un billet** de R. Gunther et Maria Gunther, daté du 15 juillet 1881, payable à un an de date, pour la somme de $250, avec l'intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement.

Conditions: Pour les effets mobiliers, comptant au moment de l'adjudication; pour les propriétés foncières, un quart ou plus comptant, au gré de l'acheteur, et le reste en billets à 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'au paiement des dits billets, garantis par le privilège du vendeur. Les bâtisses devront être assurées, et les polices transférées. L'acquéreur devra aussi payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires, et se soumettre à toutes les autres clauses de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1884, en sus du prix d'adjudication, et devront déposer 10 pour cent du prix de vente au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 mars—22,29—5,12,19,26 avril

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

153 et 155 rue Julia.

25— les

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES

de choix améliorées, et centralement situées.

Dans le Deuxième District.

Pour le compte de propriétaires absents et résidents.

No 190 rue des Remparts, entre Ste-Anne et Domaine.

Nos 243 et 245 rue Bourgogne, entre St-Philippe et Ursulines.

No 200 rue Bourgogne, entre Domaine et Ste-Anne.

Coin des rues Bourgogne et Dumaine.

Rue Dumaine, entre Bourgogne et Dauphine.

Nos 81 et 83 rue d'Orléans, entre Bourgogne et Dauphine.

No 116 rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.

No 206 rue St-Claude, entre Dumaine et Ste-Anne.

No 150 rue St-Philippe, entre Remparts et St-Claude.

No 16 rue Conti, entre Decatur et Chartres.

Coin des rues Tremé et Conti.

Coin de la rue Broad et de la Promenade Carondelet.

Coin des rues Villeré et Ursulines.

HOTEL DeSOTO,

Coin des rues Bienville et Pilié.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 22 mars à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, les propriétés de grande valeur ci-après décrites, pour faire droit aux intérêts de propriétaires résidents et étrangers.

1° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Dumaine et Ste Anne, et mesurant, au pied américain, 32 pieds de façade rue Bourgogne, sur une profondeur irrégulière de 96 pieds 7 pouces, d'après le plan de Edgar Pilié, architecte, en date du 3 mars 1884, maintenant à la Bourse.

Les améliorations comprennent une belle maison de résidence en briques à trois étages, couverte en ardoises, avec cuisine, et renfermant corridor, salon, salle à manger, office, chambres à coucher, balcons sur la rue aux second et troisième étages, cour briquetée, etc., etc., connue sous le No. 200 de la rue Bourgogne. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1884 à raison de $40 par mois payable mensuellement.

2° Un certain terrain, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Dumaine, Dauphine et Ste Anne, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, daté du 3 mars 1884, et mesurant au pied américain. 38 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue Dumaine, sur une profondeur et façade rue Bourgogne de 66 pieds 4 pouces et 4 lignes; le dit terrain forme le coin sud des rues Dumaine et Bourgogne.

3° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Bourgogne et Dauphine, désigné par la lettre B, sur un plan de Edgar Pilié, architecte, daté du 3 mars 1884, et mesurant, au pied américain, 24 pieds 1 pouce 2 lignes de façade rue Dumaine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 64 pieds. Cette propriété est vendue sujette à l'usufruit en faveur de Cyrille Souié, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, le 6 novembre 1875.

4° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Dauphine et Bourgogne, mesurant, au pied américain, 43 pieds 2 pouces de façade rue d'Orléans, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 91 pieds 10 pouces et 7 lignes.

Les améliorations comprennent une maison cottage double à un étage, avec attic, en bois couverte en ardoises, renfermant dans le bas deux étages couverte en ardoises, ayant 3 chambres, 1 cabinet sur le palier en briques, avec 1 chambre, 2 grands cabinets dans les mansardes et 4 chambres dans la cuisine de chaque côté, lieux d'aisance, citerne, cour briquetée, gaz partout dans la bâtisse principale, hydrants, cuves, etc., etc. Portant les Nos 81 et 83 rue Orléans, et louée à raison de $20 par mois chaque côté, payable mensuellement.

5° Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Franklin et Tremé, désignés par les lettres A et B, sur un plan de Edgar Pilié, daté du 3 mars 1884, et mesurant, au pied américain, comme suit: le terrain A forme le coin des rues Conti et Tremé, sur 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Conti sur une profondeur et façade, rue Tremé, de 167 pieds 10 pouces et 0 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B mesure 21 pieds 4 pouces 5 lignes de façade rue Conti, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage en commun d'une allée de 5 pieds de largeur pour les dits terrains et aut[illegible].

Les améliorations comprennent une bâtisse à 2 étages en briques et couverte en ardoises.

6° Deux certains terrains, situés dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Broad, White, Carondelet Walk et Toulouse, désignés par les Nos 1 et 2, mesurant au pied américain, comme suit: le terrain No 1 forme le coin des rues Broad et Carondelet Walk, et mesure 28 pieds de façade rue Broad sur une profondeur et façade, Carondelet Walk, de 62 pieds 5 pouces, et de 62 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne du terrain No 2; et 32 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; le terrain No 2 est contigu au terrain No 1; il mesure 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Broad sur une profondeur de 62 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du terrain No 1; et 62 pieds 5 pouces et 4 lignes, de l'autre côté; et 32 pieds 10 pouces 2 lignes à l'arrière.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 13 de l'îlet borné par les rues Conti, St-Claude, Chartres et Decatur, mesurant 30 pieds 3 lignes de façade rue Conti, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le beau magasin à quatre étages, en briques, solidement construit, portant le numéro municipal 16 de la rue Conti.

Cette propriété est louée à raison de $20 par mois sans bail.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourbon, Canal et Royale, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur d'environ 95 pieds.

Les améliorations comprennent une magnifique maison en briques à 3 étages, avec mansarde, ayant pour façade au rez-de-chaussée des colonnes en granit, ainsi qu'un vaste salon avec un cabinet à chaque étage, 3 chambres au premier ainsi que 3 chambres au second et troisième étages, ainsi qu'à chambres dans les mansardes, une cuisine en briques à 3 étages contenant à chaque étage 3 chambres, lieux d'aisance à chaque étage, water works, une citerne souterraine cour pavée en pierres plates, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 116 rue Douane.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1885 à raison de $75 par mois, payable mensuellement.

9° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, formant partie du lot No 22 dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, St-Claude, Remparts et Dumaine; lequel lot mesure, au pied américain, 29 pieds de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 72 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une jolie maison avec mansarde, ayant la façade en briques; 2 chambres à coucher, salle à manger et cabinet au rez-de-chaussée, et une grande chambre et 2 cabinets dans la mansarde; aussi une cuisine en briques ayant 4 chambres, cour pavée en briques, et toutes les bâtisses couvertes en ardoises. La propriété porte le numéro municipal 150 rue St-Philippe.

Cette propriété est louée à raison de $18 par mois sans bail.

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, îlet borné par les rues Remparts, Dumaine, Bourgogne et Ste-Anne, mesurant sur un plan de E. Pilié, architecte, en date du 1er avril 1882; 34 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue des Remparts sur 131 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage, en briques, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant salon double, salle à manger, quatre chambres à coucher, grande galerie de derrière, détachée de la bâtisse principale; une cuisine en briques à deux étages, ayant 4 chambres, aussi sur le côté et à l'arrière du terrain une bâtisse en briques, à deux étages, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, cour devant et derrière, etc.

Cette propriété a été complètement réparée à neuf et remise avec toutes les nouvelles améliorations du jour; elle est située à proximité des théâtres, églises, marchés et écoles, ainsi qu'à une très courte distance du Grand Boulevard Canal. Nous appelons l'attention toute particulière de ceux qui cherchent une maison agréable, un quartier tranquille et aristocrate; la maison porte le numéro municipal 190 rue Remparts.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1884, à raison de $40 par mois, payable mensuellement.

11° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet 114, borné par les rues St Claude, Remparts, Dumaine et Ste Anne, mesurant 32 pieds 10 pouces 5 lignes de façade rue St Claude sur une profondeur irrégulière de 160 pieds.

Les améliorations comprennent une maison de résidence de famille très élégante et tout récemment construite, à deux étages, en bois, couverte en ardoises, ayant sur le devant une jolie verandah en fer au premier étage, et ayant au rez-de-chaussée et office au second étage, trois chambres à coucher, salons à arche, salle à manger, corridor et galerie latérale, à l'arrière une bâtisse en bois, à deux étages, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée cuisine, chambre et cave, et au second étage, 3 chambres à coucher, galerie latérale, etc., grand auvent au fond, lieux d'aisance, citerne, hydrant, cours pavées avec pierres plates, etc. Un joli parterre de fleurs et des arbres ornent la propriété plantées en plattes-bandes. Le tout ensemble, cette propriété offre de nombreux avantages à ceux qui recherchent un "home" confortable, une bonne maison et un voisinage exceptionnel.

La propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 sept. 1884, au taux de $40 par mois payable mensuellement. La propriété porte le numéro municipal 266 de la rue St Claude.

Pour des dimensions exactes, voir un plan de A. de Armas, daté du 21 février 1882, actuellement à la Bourse.

12° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Philippe et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 1/2 lignes de façade rue Bourgogne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage avec attique, couverte en ardoises, divisée en deux côtés, ayant chacun 2 chambres et 2 cabinets, une cuisine en briques à deux étages avec quatre chambres, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc, etc, connue sous les Nos 243 et 245 rue Bourgogne, louée $10 par mois à chaque locataire, et payable mensuellement.

Hotel De Soto.

13° Un certain morceau de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Peters, Conti et Decatur, formant le coin des rues Peters et Bienville, et mesurant 67 pieds de face rue Peters, sur une profondeur et façade de 79 pieds rue Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Les améliorations comprennent les magasins en briques à un étage et demi, bien connus sous le nom de Hotel de Soto, ci-devant les magasins bleus, avec façade en granite rue Peters; et le magasin en briques à un étage faisant face à la rue Bienville; le rez de-chaussée est occupé par des magasins et des emplacements de commerce rue Peters et rue Bienville, et l'étage supérieur est divisé en 37 chambres, avec cuisine, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1888 à raison de $1200 par an payable $100 par mois. Pour les détails, voir le plan à la Bourse.

14° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second Distrit de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Marais, Ursulines, St-Philippe et Villeré, mesurant 35 pieds 6 pouces de façade rue des Ursulines, sur 111 pieds de profondeur, formant le côté sud des rues Villeré et Ursulines. Cette propriété est louée à raison de $7 par mois sans bail.

Conditions—Pour la propriété troisièmement décrite: comptant, pour les autres propriétés décrites un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de vente jusqu'à paiement final, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets partis ou totalité, et toutes les autres clauses usuelles.

Les acquéreurs devront assurer les propriétés pour un montant satisfaisant aux vendeurs, et devant transférer les polices d'assurance aux détenteurs des billets jusqu'à parfait paiement; rembourser les primes non-expirées, assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus de l'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.

Les loyers reviendront aux acquéreurs, à partir du 1er avril 1884.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré et James Fahey, notaires, aux frais des acquéreurs. 8mars—8.9.15 à la vente

VENTE POSITIVE.

Une splendide résidence en briques pour famille à deux étages avec vérandah en fer.

No 54 rue Esplanade, entre Royale et Chartres.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 22 mars 18[illegible], à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chartres, Royale et Quartier, mesurant à peu près 27 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur d'à peu près 1[illegible] pieds 6 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une splendide résidence en briques à deux étages avec vérandah en fer sur la façade, ayant deux grands salons, porte à coulisse, salle à manger avec portes vitrées, cabinet, galerie couverte, grand corridor sur le côté du rez-de-chaussée; au premier étage trois chambres à coucher, corridor, garde-robe de la maison, cuisine en briques avec quatre chambres, hydrant, cuve, etc. Le tout couvert en ardoises et connu comme No 54 rue Esplanade. Pour les mesures voir le plan de E. Pilié, architecte, en date du 20 novembre 1880, maintenant à la Bourse.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans, en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour forcer le paiement des dits billets ou une portion, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses, le montant en se a fixé par le vendeur, transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, remboursement des primes d'assurance non expirées. Il assumera et paiera les taxes dues pour l'année 1884 ainsi que les frais et commission d'encanteur, en sus du prix d'adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Anatole Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22 mars—

PROPRIETES DE CHOIX

dans le Second District.

No 95 rue Dumaine,

entre les rues Bourbon et Dauphine.

Résidence en briques avec mansarde,

No 189 rue des Remparts,

entre Ste-Anne et Dumaine.

Résidence en briques à un étage avec mansarde,

No 199 rue Bourgogne.

Entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Résidence en briques à trois étages.

Coin des rues Bourbon et Dumaine.

Résidence en briques à un étage avec mansarde.

Succession de Veuve Céleste Périlliat.

Mlle Emma Périlliat et als vs Henry Germain O'Connell, James Paul O'Connell et als.

No 10,661—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale SAMEDI, 12 avril 1884, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

1° **Un certain morceau de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et St-Philippe, formant le coin des rues Bourbon et Dumaine, et mesurant au pied américain 35 pieds 5 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur et façade rue Bourbon de 65 pieds 11 pouces 2 lignes entre lignes parallèles rue Bourbon.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec mansarde ayant au rez-de-chaussée une grande chambre au coin, occupée par une grocerie en détail, quatre chambres et un cabinet, une cuisine en briques à deux étages avec deux chambres au-dessus et deux au-dessous, lieux d'aisance, etc. Elle est vendue sujette à un bail échéant le 30 septembre 1884, au taux de $30 payable mensuellement.

2° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, 32 pieds 2 pouces de façade rue Dumaine sur 130 pieds 3|4 de pouce de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont la magnifique maison de résidence de famille en briques, à deux étages, avec mansarde, connue sous le No 95 de la rue Dumaine, ayant au rez-de-chaussée deux salons, vestibule, office, entrée pour voiture, lieux d'aisance, hydrant, citernes, cour pavée, gaz partout; au second étage, au coin de devant, quatre chambres à coucher, corridor, cabinet et vestibule et deux chambres de mansarde. Attenante à la maison principale est une bâtisse en briques à deux étages, ayant trois chambres à chaque étage. La propriété se vend sujette à un bail échéant le 30 septembre 1884, au taux de quarante piastres par mois, payable mensuellement.

3° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Dumaine, St Claude et Ste-Anne, mesurant, au pied américain, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue des Remparts sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en briques à un étage, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, un cabinet et une galerie au rez-de-chaussée et deux chambres de mansarde. Attenante, il y a une bâtisse en briques, à deux étages, ayant six chambres et trois caves, lieux d'aisance, cour pavée, hydrant, citerne, arrière cour, etc., connue sous le No. 189 de la rue des Remparts. La propriété se vend sujette à un bail expirant le 30 septembre 1884, au taux de trente dollars par mois payable mensuellement.

4° **Un certain terrain**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Dumaine et Ste-Anne, mesurant, au pied américain, 21 pieds, 3 pouces et 3 lignes de façade rue Bourgogne, sur une profondeur de 82 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie maison de résidence de famille, à trois étages, en briques, ayant au rez-de-chaussée, salon, salle à manger et corridor de côté; deux chambres au second et au troisième étage; une cuisine en briques à deux étages avec trois chambres à chaque étage; lieux d'aisance, etc. La propriété est connue sous le No. 199 de la rue Bourgogne; elle se vend sujette à un bail expirant le 30 septembre 1884, au taux de trente dollars par mois, payable mensuellement.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant; le reste à crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur divisés en coupons portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue. L'acquéreur fera assurer les bâtisses sur la dite propriété pour leur pleine valeur et transférera la police d'assurance au détenteur ou aux détenteurs des billets; et finalement il paiera tous les honoraires d'avocats, fixés à 5 pour cent, en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement de la somme des dits billets partie ou totalité. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884 et sera requis de faire un dépôt au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire aux frais de l'acquéreur.

11mars—11, 15, 22, 29—5, 12 avril

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Piano, Livres, Effets mobiliers.

Succession de feue Mme Sarah H. Graham

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,651 du Dossier de la Cour.

Vente pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 2 avril 1884, à 10 1|2 heures du matin, sur les lieux, coin S. E. des rues Première et Constance, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mars 1884, Dossier de la Cour No 10,651, pour le compte de la succession de Mme Sarah H. Graham, à l'encan, il sera vendu:

Le contenu de la dite résidence, comprenant un assortiment général de meubles, livres divers et effets mobiliers, d'après un inventaire entre ... gistré.

Conditions—Comptant, avant livraison.

22mars—22 26 30—avril 2

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR.

mars—1an